RCS : CHAMBERY
Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01380
Numéro SIREN : 823 520 192
Nom ou dénomination : C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2019 sous le numéro de dépôt 4759

4759

C.M.G.A
CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC

Société par actions simplifiée au capital de 45 000 €
Siège social : Zone d'activités du Rotey – 73460 NOTRE-DAME-DES-MILLIERES
RCS CHAMBERY 823 520 192

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

APPORT DE TITRES DE LA SAS MICOH

Greffe du tribunal de commerce de Chambéry : dépôt N°4759 en date du 08/03/2019

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. PARTIES CONCERNEES
1.1.1. Les apporteurs
1.1.2. Société bénéficiaire

1.2. DESIGNATION DES APPORTS
1.2.1. Nature des apports
1.2.2. Rémunération des apports

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. CONTROLE DE LA REALITE DES APPORTS ET DE L'EXHAUSTIVITE DES PASSIFS TRANSMIS A LA SOCIETE
2.1.1. Evaluation et contrôle des autres actifs et passifs
2.1.2. Apport des titres de la société MICOH

2.2. EXAMEN DES CRITERES ET HYPOTHESES RETENUES POUR LA VALORISATION DES TITRES DE LA SOCIETE MICOH
2.2.1. Evaluation retenue dans le contrat d'apport
2.2.2. Examen des critères et hypothèses retenues

3. CONCLUSION

C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC
Rapport du commissaire aux apports sur les apports de titres de la SAS MICOH

Aux associés,

En exécution de la mission de commissaire aux apports que vous m'avez confié par décision des associés en date du 28 février 2019, je vous présente mon rapport prévu par l'article L.223-9 du Code de commerce sur l'appréciation de la valeur des apports fait par MM. Philippe MOLLIET, Julien JOLY et Olivier COMBAZ des titres de la société MICOH à la société C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de contrat d'apport établi par MM. Philippe MOLLIET, Julien JOLY et Olivier COMBAZ et la SAS C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC devant être signé le 9 mars 2019. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences au regard de la doctrine de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des titres à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée le cas échéant d'une soulte.

Ce rapport comprend deux parties :

1. Une présentation de l'opération et la description des apports,
2. L'exposé de mes diligences et mon appréciation de la valeur des apports.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1. Parties concernées

1.1.1. Les apporteurs

Monsieur Philippe MOLLIET né le 24 octobre 1961 à Albertville (73), de nationalité française, demeurant 43 Ruelle du Four – 73270 BEAUFORT SUR DORON, époux de Mme Nicole FALTER sous le régime de la communauté légale

Monsieur Julien JOLY né le 19 juin 1978 à Bourg-Saint-Maurice (73), de nationalité française, demeurant 853 Route de l'Etanche – 73200 MERCURY, lié par un PACS à Mme Emmanuelle RABY

Monsieur Olivier COMBAZ né le 10 novembre 1971 à Albertville (73), de nationalité française, demeurant 1671 Route du Col de la Forclaz – 73270 QUEIGE, époux de Mme Sylviane DUGIT-PINAT sous le régime de la communauté légale

Ci-après dénommé « les apporteurs ».

1.1.2. Société bénéficiaire

La société dénommée **C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC,** Société par actions simplifiée au capital de 45 000 euros, dont le siège social se situe Zone d'activités du Rotey – 73460 Notre-Dame-des-Millières, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro 823 520 192 ;
Représentée aux présentes par M. François DALLIET, Directeur Général.

Ci-après dénommée « la Société bénéficiaire ».

1.2. Désignation des apports

1.2.1. Nature des apports

Il existe une Société dénommée MICOH, Société à responsabilité limitée au capital de 77 600 €, dont le siège social est 243 route des Chênes – Zone d'activité de terre Neuve – 73200 GILLY-SUR-ISERE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro 489 928 861.

La société MICOH, à la date de signature de mon rapport, est sous forme de SARL. Cependant, une AGE en date du 8 mars 2019 prévoit la transformation en SAS.
Compte tenu que le contrat d'apport doit être signé le 9 mars 2019, il a été mentionné dans le projet de contrat d'apport ainsi que dans mon rapport de la nouvelle forme juridique de la société MICOH (SAS).

Le capital social de 77 600 € de cette Société est réparti en 7 760 actions d'une seule catégorie entièrement libérées de 10 € chacune.

La société a notamment pour objet la prise de participation financière dans tous groupements, sociétés ou entreprises ainsi que toutes prestations de services dans les domaines financiers, administratifs et informatiques des sociétés auxquelles elle est intéressée, notamment par l'accomplissement de tous mandats de gestion, d'administration et de direction.

MM. Philippe MOLLIET, Julien JOLY et Olivier COMBAZ apportent à la société par actions simplifiée C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC, sous les garanties ordinaires et de droit, en pleine propriété, ce qui est accepté pour elle par M. François DALLIET, Directeur Général, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

1 566 actions en pleine propriété, entièrement libérées, émises par la société MICOH, ci-dessus dénommée et réparties de la façon suivante :

- 671 actions apportées par M. Philippe MOLLIET d'une valeur de 432 345,43 €
- 671 actions apportées par M. Julien JOLY d'une valeur de 432 345,43 €
- 224 actions apportées par M. Olivier COMBAZ d'une valeur de 144 329,92 €

La valeur de chaque action de la Société représente une valeur unitaire en pleine propriété de 644,33 euros : soit pour les 1 566 actions apportées en pleine propriété une somme de 1 009 020,78 €.

1.2.2. Rémunération des apports

En rémunération des apports ci-dessus désignés, évalués à 1 009 020,78 €, il sera attribué 100 800 actions nouvelles à titre d'augmentation de capital réparties de la façon suivante :

- 43 200 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € attribuées à M. Philippe MOLLIET ainsi qu'une soulte d'un montant de 345,43 €

- 43 200 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € attribuées à M. Julien JOLY ainsi qu'une soulte d'un montant de 345,43 €

- 14 400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € attribuées à M. Olivier COMBAZ ainsi qu'une soulte d'un montant de 329,92 €

Il sera ainsi créé 100 800 actions nouvelles de la société C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC d'un montant nominal de 10 €, entièrement libérées et d'une seule catégorie représentant un capital social de 1 008 000 €.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes pour :

- vérifier la réalité des actifs apportés et l'exhaustivité des passifs pris en charge ;
- contrôler la valeur attribuée aux apports ;
- vérifier, jusqu'à la date des apports, l'absence de faits susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

2.1. Contrôle de la réalité des apports et de l'exhaustivité des passifs transmis à la société

Compte tenu de la nature des titres faisant l'objet de l'apport, l'essentiel de mes travaux a porté sur :

- la revue limitée des comptes sociaux de la société MICOH de l'exercice clos le 31 mars 2018 ;
- la revue limitée des comptes sociaux des filiales et sous-filiales de la société MICOH ;

2.1.1. Evaluation et contrôle des autres actifs et passifs

La revue limitée des comptes sociaux de la société MICOH de l'exercice clos le 31 mars 2018, mes entretiens avec les différents conseils ainsi que les autres informations en ma possession n'ont pas révélé d'anomalie significative.

2.1.2. Apport des titres de la société MICOH

J'ai obtenu tous les documents juridiques me permettant de m'assurer de la réalité des apports et de sa validité juridique. Je n'ai pas été informé de l'existence d'avantages particuliers dans la société C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC.

2.2. Examen des critères et hypothèses retenues pour la valorisation des titres de la société MICOH

2.2.1. Evaluation retenue dans le contrat d'apport

La valorisation retenue pour l'apport des titres de la société MICOH est une valeur unitaire de 644,33 euros par action, ce qui représente pour les 1 566 actions apportées une valeur globale de 1 009 020,78 euros.

2.2.2. Examen des critères et hypothèses retenues

Compte tenu de l'absence de description de la méthode de valorisation des apports dans le contrat d'apport, je me suis rapproché du dirigeant et des conseils afin de recueillir les hypothèses de valorisation retenues.

La société MICOH a été valorisée selon la méthode des capitaux propres réévalués. Il a été tenu compte des plus-values latentes sur les titres de participations détenus par la société MICOH et ceci en fonction de la rentabilité de chaque filiale et sous-filiale.

Ce qui constitue une valeur globale de la société de 1 009 020,78 euros pour 1 566 actions.

3. Conclusion

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports dont le total s'élève à 1 009 020,78 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, est égale à la valeur nominale des actions à émettre soit pour 1 008 000 € ainsi que d'une soulte de 1 020,78 €.

Aucun avantage particulier n'a été porté à ma connaissance.

Fait à Lyon, le 7 mars 2019

Le Commissaire aux apports
Vincent ANDRE